

**DEL-2020-193**

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 7/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comite' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMADIO, AMOUDRY, BARBIER, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, VITTOZ.

**Suppléants :**

Mme ARMAND-GRASSET.

MM. DUPERTHUY, GERDIL, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. CONDEVAUX JF, BACHELLARD.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BOUCLIER, BOUVARD C, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GILLET, GONDA, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD.

**Assistaient également à la réunion :**

M. ESCALLIER – Cabinet KLOPFER

Mmes ASSIER, CELDA, FORSTER, GIZARD, MALLET, PERINEL, PERRET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,

MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, SCOTTON, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 83**  
**Présents : 47**  
**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

**Exposé du Président,**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;



- jusqu'à adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget 2021 sont ainsi précisés :

- **Budget Principal : Crédits d'investissement 2021 ouverts par anticipation**

	<b>Pour mémoire : Budget primitif 2020</b>	<b>Crédits 2021 ouverts par anticipation</b>
13 - Subventions d'investissement	200.000,00	50.000,00
20 - Immobilisations incorporelles	3.175.474,22	793.868,56
204 - Subventions d'équipement versées	4.629.302,79	1.157.325,70
21 - Immobilisations corporelles	278.32,82	69.581,96
23 - Immobilisations en cours	46.936.434,58	11.734.108,65
27 - Autres immobilisations financières	2.717.120,00	679.280,00

- **Budget Annexe Très Haut Débit : Crédits d'investissement 2021 ouverts par anticipation**

	<b>Pour mémoire : Budget primitif 2020</b>	<b>Crédits 2021 ouverts par anticipation</b>
20 - Immobilisations incorporelles	35.000,00	8.750,00
21 - Immobilisation corporelles	40.000,00	10.000,00
23 - Immobilisations en cours	29.000.000,00	7.250.000,00
27 - Autres immobilisations financières	1.565.788,08	391.447,02

- **Budget Annexe Réseaux de chaleur et de froid : Crédits d'investissement 2021 ouverts par anticipation**

	<b>Pour mémoire : Budget primitif 2020</b>	<b>Crédits 2021 ouverts par anticipation</b>
23 – Immobilisations en cours	1.375.487,75	343.871,94

Les membres du Comité sont invités :

- à autoriser le Président, en anticipation sur le vote du Budget Primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020, tels que précisés, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation concerne le Budget principal, le Budget annexe « Très Haut Débit », ainsi que le Budget annexe « réseaux de chaleur et de froid » du Syndicat.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY.**

